



Bulletin Municipal

ANNÉE 2011

NO 12



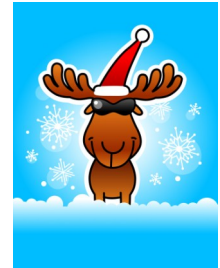
Municipalité
Ste Cécile de Whitton

Dans ce numéro :

Fermeture du bureau pour	1
Séances du conseil muni-	1
Meilleurs Vœux	1
Calendrier des bacs	2
Avis à la population	3
À vos composteur s	4-5
Comité de développement	5-6
Sécurité Civile : Conduite en hiver	7-8
Sécurité Civiles : Décorations de Noël	9-10
Astro Lab du Mont-Mégantic	11
Transport Collectif du granit	12

Fermeture du bureau pour les fêtes

Pour la période des fêtes, le bureau sera fermé du **vendredi 23 décembre au 4 janvier 2012.**



Séances du conseil municipal 2012

- | | |
|----------------|---------------|
| ⇒ 9 janvier | ⇒ 6 février |
| ⇒ 5 mars | ⇒ 2 avril |
| ⇒ 7 mai | ⇒ 4 juin |
| ⇒ 2 juillet | ⇒ 13 août |
| ⇒ 10 septembre | ⇒ 1er octobre |
| ⇒ 5 novembre | ⇒ 3 décembre |

**À tous les lundis 19h00.
Bienvenue à tous.**



Meilleurs vœux

Les fêtes sont une belle occasion de festoyer avec ceux qu'on aime. À toute la population de Sainte-Cécile-de-Whitton, nous souhaitons vœux de bonheur, de gaité pour ce Noël et que se réalisent tous vos désirs pour cette nouvelle année.

Nous ne sommes aucunement responsables des erreurs d'orthographe et de syntaxe dans les messages reçus par un tiers.





Municipalité Ste-Cécile-de-Whitton

Calendrier 2012

4557, rue Principale
Ste-Cécile-de-Whitton
Téléphone (819) 583-0770
Courriel : muncicelewhitton@axion.ca



JANVIER						
D	L	M	J	V	S	
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER						
D	L	M	J	V	S	
		1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

MARS						
D	L	M	J	V	S	
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AVRIL						
D	L	M	J	V	S	
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI						
D	L	M	J	V	S	
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUIN						
D	L	M	J	V	S	
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET						
D	L	M	J	V	S	
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT						
D	L	M	J	V	S	
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE						
D	L	M	J	V	S	
					1	
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

OCTOBRE						
D	L	M	J	V	S	
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE						
D	L	M	J	V	S	
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE						
D	L	M	J	V	S	
					1	
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

☐ Collecte des encombrants : 25 mai et 21 septembre 2012

P.S. S'il y a des changements, un avis vous sera envoyé ou publié dans le bulletin municipal.



Municipalité
Ste-Cécile-de-Whitton

Avis important à la population

Il est interdit de verser des cendres ou déchets de toutes sortes sur le tas de sable de la municipalité. Ce sable sert à l'entretien de nos chemins l'hiver. Si celui-ci contient du métal ou autre contaminant, **les déneigeuses ainsi que les véhicules des particuliers pourraient être endommagés.**

Ceci occasionne des coûts supplémentaires qui se répercutent sur vos comptes de taxes.

Alors, un peu de civisme et veuillez garder votre cendre ou déchets sur votre propriété.

Merci de votre collaboration.





À VOUS COMPOSTEURS :

L'arrivée de l'hiver n'est pas une excuse pour arrêter de composter. Si le bac à compost est inaccessible pendant la saison froide, il suffit d'entreposer les déchets dans un baril ou une grosse poubelle placé près de la maison. Au printemps, le contenu aura diminué en volume sous l'effet du gel et du dégel et il sera facile de le transférer dans le bac à compost.

Peuvent être ajoutés au compost :	Oui	Non
1. La cendre du poêle à bois <u>en quantité négligeable</u> et bien refroidie	La cendre contribue à la décomposition des matières acides comme les aiguilles de pin et les feuilles de chêne.	
2. La sciure de bois	Mais pas la sciure de bois pressé à cause de la colle qui est toxique.	
3. Poisson, viande et produits laitiers		Ces aliments répandent une mauvaise odeur. Le compostage domestique n'est pas assez chaud pour détruire les bactéries que provoquent la putréfaction de cette catégorie de nourriture.
4. Papier journal et autres papiers	Cependant, le papier ne doit pas être ciré. Il est préférable de le déchiqueter.	
5. Les résidus des plates-bandes		Pas s'ils étaient atteints de maladies
6. Charpie de la sècheuse	Si la charpie provient de fibres naturelles telles que le coton, le lin, le chanvre, etc.	Pas si la charpie provient de tissu synthétique ou contenant des pesticides.
7. Fumier	S'il est vieux et bien séché	S'il contient des mauvaises herbes
8. Papier glacé ou de couleur		X
9. Paille	Il est préférable de la déchiqueter	
10. Foin		Il contient trop de mauvaises herbes. Le contenu du bac n'est pas assez chaud pour les détruire.



Petit défi pour combattre l'utilisation de sacs de plastique dans les poubelles :

Il y a des personnes qui mettent leurs déchets dans un sac en plastique dans la poubelle de la maison, puis jettent ce sac dans un autre sac en plastique dans le gros bac noir, ce qui fait quatre (4) contenants.

Il faut combattre le « suremballage » : Les déchets directement dans la poubelle de maison, puis directement dans le bac noir. Si la maisonnée fait son compost comme il se doit, il ne restera que très peu de matières à jeter, à peine quelques articles en styromousse ce qui ne salit pas la poubelle...

À la prochaine,
Mario Turcotte

Comité de développement



Comité de loisirs Ste-Cécile Village et proximité:

Recherchons personnes intéressées à s'impliquer dans l'organisation des loisirs en particulier pour les jeunes. Ces personnes pourraient travailler en collaboration avec le comité de développement .

Pour information ou pour donner votre nom, prière de communiquer avec Josette Maranda, 819-583-0838, du Comité de développement.

Comité de développement



Bonjour à tous,

Voici venu le temps de vous faire un suivi quant aux démarches entamées par le comité du magasin-général ayant pour but d'évaluer la faisabilité d'ouvrir un dépanneur de type magasin général/café sous forme de coopérative au cœur de la municipalité de Ste-Cécile.

Vous avez reçu cet été, un sondage visant à connaître votre intérêt pour un tel projet. Des 350 copies envoyées, nous n'avons malheureusement reçu que 71 réponses, soit à peine 20%. Parmi ces répondants, la majorité était en faveur de notre projet. Par contre, considérant le faible taux de réponses (minimum nécessaire de 150 répondants), notre conseillère ne nous recommande pas de nous lancer dans une telle entreprise.

Ainsi, suite à la dernière rencontre du comité, il a été décidé, unanimement, de mettre ce projet sur la glace jusqu'à ce qu'un plus grand nombre de citoyens s'y montre vraiment intéressé ou jusqu'à ce que la situation s'y prête davantage, et de passer aux autres projets du plan de développement. Donc, la priorité maintenant sera, entre autres, d'entreprendre des démarches pour faire l'aménagement de sentiers pédestres sur notre territoire et de voir à la mise en valeur des marécages du lac Trois-Milles. D'autre part, un comité d'accueil verra le jour dans les prochaines semaines afin de définir une stratégie d'accueil à mettre en place pour que, lorsqu'un nouvel arrivant vient s'établir dans notre municipalité, il puisse se sentir rapidement chez lui.

Nous vous rappelons que la MRC du Granit gère un fonds de développement nommé le **Pacte Rural**. Chacune des municipalités de la MRC y a accès. Ce fonds permet le financement de projets structurants pour le milieu. Nous avons jusqu'en 2013 pour présenter des projets pour notre communauté. Si vous avez des idées, en lien avec les objectifs fixés dans le plan de développement de la municipalité, n'hésitez pas à nous contacter.

Enfin, ceux et celles qui auraient des commentaires ou des questions en ce qui concerne le magasin-général, vous pouvez contacter Mme Josette Maranda au 819-583-0838 ou encore, l'un des membres du comité de développement indiqués ici-bas.

En vous remerciant et vous souhaitant de Joyeuses fêtes!

Votre comité de développement,

Nicole Patry, présidente
Colette Lavigne
Josette Maranda
Reynald McKibbin
Mario Turcotte
Martin Boulanger, conseiller

avec le soutien d'Annie Charron, agente de développement rural de la MRC du Granit



Conduite en hiver

En plus de son lot de températures froides, de neige et de glace, l'hiver apporte des conditions routières dangereuses. Chaussée glissante et visibilité réduite peuvent rendre la conduite hivernale difficile au Canada. Préparez-vous en suivant quelques conseils simples, élaborés par Sécurité publique Canada en collaboration avec l'[Association canadienne des automobilistes](#).

Ralentissez – Brouillard, glace noire, neige fondante et routes enneigées peuvent rendre la conduite dangereuse. Conduisez lentement et laissez une distance suffisante entre votre véhicule et celui qui vous précède.

Procurez-vous des pneus d'hiver – La traction est essentielle pour avancer, tourner et freiner sur des surfaces humides, glacées ou couvertes de neige fondante. Vérifiez les pneus et la pression des pneus au moins une fois par mois, et n'oubliez pas que la pression des pneus diminue par temps froid. Les pneus d'hiver offrent une meilleure traction dans des températures froides.

Remplissez le réservoir de lave-glace – Remplissez le réservoir de lave-glace et remplacez les balais d'essuie-glace qui laissent des marques. Assurez-vous qu'il y a suffisamment de lave-glace, du type pouvant résister à des températures de -40°C , dans le réservoir. Gardez un contenant supplémentaire dans le véhicule.

Remplissez le réservoir de carburant – Lorsque vous conduisez par mauvais temps, soyez prudent, planifiez à l'avance et assurez-vous d'avoir suffisamment de carburant. Le réservoir de carburant doit en tout temps être au moins à moitié plein.

Voir et être vu – Enlevez toute la neige du capot, du toit, des vitres et des phares. Dégivrez toutes les vitres. Si la visibilité devient faible, trouvez un endroit sécuritaire pour vous arrêter le plus vite possible.

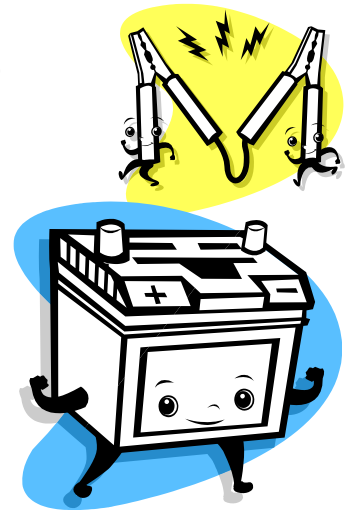
Conduite en hiver

Procurez-vous une trousse d'urgence pour la voiture – Ayez toujours de l'équipement de sécurité et d'urgence pour l'hiver dans votre véhicule. La trousse d'urgence de base pour la voiture doit contenir les articles suivants :

- Nourriture – aliments non périssables, comme les barres énergétiques
- Eau – bouteilles de plastique qui ne se cassent pas sous l'effet du gel (les remplacer aux six mois)
- Couverture
- Vêtements et chaussures de rechange
- Trousse de premiers soins et un couteau pour couper la ceinture de sécurité
- Petite pelle, grattoir et balai à neige
- Bougie dans un contenant métallique profond et allumettes
- Lampe de poche à manivelle
- Sifflet – pour attirer l'attention au besoin
- Cartes routières
- Copie de votre plan d'urgence

Articles à garder dans le coffre de l'auto :

- § Sable, sel ou litière pour chat (non agglomérante)
- § Antigel et liquide lave-glace
- § Câble de remorquage
- § Câble de démarrage
- § Extincteur
- § Feu avertisseur ou fusées éclairantes



La conduite en hiver peut présenter des risques.
Soyez prêts à y faire face.

Pour en savoir plus sur la sécurité routière et la conduite en hiver, visitez :
[Transports Canada](https://www.transports.canada.ca/)

Pour en apprendre davantage sur la façon de vous préparer à tout un éventail de situations d'urgence, visitez
www.preparez-vous.ca.



DÉCORATIONS DE NOËL

EST-CE QU'IL Y A UN DANGER D'UTILISER UN SAPIN NATUREL ?

- Choisir un arbre fraîchement coupé. Les aiguilles doivent être vertes et ne pas se détacher facilement.
- Coupez le tronc en biseau, même pour un arbre que vous venez d'acheter. La nouvelle coupe aidera l'arbre à mieux absorber l'humidité.
- Placez le sapin dans un récipient d'eau toujours bien plein. Un sapin qui s'assèche augmente les risques d'un incendie causé par son inflammation.
- Installez le sapin à au moins un mètre de toute source de chaleur ou des flammes.
- Placez le sapin loin des endroits passants et des sorties.
- Envoyez le sapin au recyclage (Vérifiez l'information dans le journal local.) lorsque les fêtes sont terminées ou lorsque l'arbre est sec. Vous ne devez pas le ranger à l'intérieur, dans le garage ou près de la maison. Ne pas le brûler dans le poêle à bois.

EST-CE QUE LES DÉCORATIONS DE NOËL REPRÉSENTENT UN DANGER ?

Cordon de rallonge

- ❑ Utilisez un cordon de rallonge homologué par un organisme reconnu comme CSA ou ULC. Évitez les cordons trop longs pour ne pas avoir à les enrouler. Enrouler le câble risquerait de surchauffer et de provoquer un arc électrique.
- ❑ Ne pas installer le cordon de rallonge dans un endroit passant. Installez plutôt le sapin et les autres décorations électriques près d'une prise de courant; de cette façon, vous n'aurez pas à utiliser un cordon de rallonge.
- ❑ Ne pas cacher un cordon de rallonge sous un tapis ou une carpe. Le poids des gens qui marchent sur le tapis et la friction occasionnée par les pas peuvent endommager le cordon et accroître les risques d'incendie.
- ❑ Ne pas laisser courir un cordon de rallonge dans une entrée de porte. L'isolation du cordon pourrait être endommagée si la porte se referme dessus.
- ❑ Ne pas surcharger les prises de courant et les cordons de rallonge.
- ❑ Ne pas brancher des cordons de rallonge bout à bout et n'en utiliser qu'un seul à la fois.



DÉCORATIONS DE NOËL

Guirlandes de lumières

❖ Utilisez des lumières décoratives homologuées par un organisme reconnu comme CSA et ULC.

❖ S'assurer qu'elles sont en bon état. Ne pas installer de guirlandes endommagées, fendillées ou séchées.

❖ Vérifiez les instructions du fabricant lors de l'installation des lumières de Noël.

❖ Ne pas tirer sur le câble pour débrancher les lumières. Il pourrait alors s'endommager et causer un incendie. Tenir la prise fermement.

❖ Éteindre les décorations électriques dès qu'on sort et au moment d'aller au lit. Utilisez une minuterie.

❖ Ne pas laisser les enfants changer les ampoules lumineuses et brancher le circuit, c'est une affaire d'adulte.

❖ Ne pas utiliser à l'extérieur des décorations conçues pour l'intérieur. S'assurer qu'elles sont en bon état : les conditions hivernales peuvent les avoir endommagées.

❖ Fixez les guirlandes lumineuses avec du ruban isolé. Ne pas utiliser de clous ou de punaises. Éloignez les connecteurs des gouttières métalliques et ne pas les laisser reposer sur le sol.

❖ Après le temps des Fêtes, rentrez les guirlandes et les cordons de rallonge extérieurs afin qu'ils ne soient pas trop endommagés par les intempéries.

Autres décorations

➤ Lorsqu'on donne un cadeau qui nécessite des piles, en fournir avec le cadeau. Ainsi, il n'y aura aucun risque que quelqu'un ait l'idée de retirer la pile de l'avertisseur de fumée pour faire fonctionner l'objet.

➤ Ne pas brûler les emballages de cadeaux dans le foyer ou le poêle à bois. Le papier enflammé peut s'envoler dans la cheminée et se déposer sur le toit ou dans la cour. La température dans la cheminée pourrait également augmenter grandement et mettre le feu à la créosote.

➤ Gardez les sorties bien dégagées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

➤ S'assurer que les avertisseurs de fumée fonctionnent.

➤ Revoir les procédures d'évacuation avec les membres de la famille.

« COMMUNIQUÉ DE PRESSE »
pour publication immédiate

**La MRC et la SADC du Granit octroient 50 000 \$ à la Corporation de l'ASTROLab
pour soutenir la relance du projet de lutte contre la pollution lumineuse**

Notre-Dame-des-Bois, le 29 novembre 2011 – La MRC et la SADC du Granit unissent leurs efforts pour soutenir la relance du projet de lutte contre la pollution lumineuse, en octroyant 50 000 \$ à la Corporation de l'ASTROLab du Mont-Mégantic, qui agit comme maître d'œuvre dans le cadre de ce projet. La participation de la MRC, qui totalise un montant de 40 000 \$, a été réalisée dans le cadre du Pacte rural, qui est issu de la Politique nationale de la ruralité visant à soutenir le développement régional, alors que celle de la SADC, qui totalise un montant de 10 000 \$, a été réalisée dans le cadre du volet « développement local » de cet organisme d'aide à la collectivité.

Cette contribution très substantielle de la région du Granit témoigne de l'importance qu'elle accorde à la préservation et à la mise en valeur de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic (RICEMM), qui représente un atout majeur pour la région, en terme de positionnement stratégique, et qui est malheureusement menacée par l'apparition de luminaires polluants qui contreviennent à la réglementation en vigueur partout sur le territoire.

Afin de contrer cette difficulté, l'ASTROLab s'est concertée avec les intervenants municipaux œuvrant sur le territoire de la RICEMM et a élaboré un plan d'action visant principalement :

- ✧ à soutenir l'application de la réglementation sur l'éclairage extérieur;
- ✧ à améliorer la distribution de luminaires respectueux du ciel étoilé dans les différentes quincailleries de la région;
- ✧ et à poursuivre la sensibilisation auprès de la population et des professionnels de l'éclairage (électriciens, ingénieurs, architectes, entrepreneurs...) à l'importance des enjeux liés à la protection de nos paysages nocturnes, qui sont reconnus mondialement depuis la création de la Réserve internationale de ciel étoilé en septembre 2007.

Toute l'équipe de l'ASTROLab s'est réjouie de cette reconnaissance du milieu et a réaffirmé son engagement à travailler en étroite collaboration avec les élus, les directeurs généraux et les inspecteurs municipaux de la région afin que la relance du projet de lutte contre la pollution lumineuse soit un succès.

-30-

SOURCE :

Hélène Blais | Agente de communication
Projet de relance de la lutte contre la pollution lumineuse
Corporation de l'ASTROLab du Mont-Mégantic
189, route du Parc, Notre-Dame-des-Bois (Québec) J0B 2E0
Téléphone : 819 888-2941, poste 237
blais.helene@sepaq.com

POUR ENTREVUE :

Pierre Goulet | Directeur du parc national du Mont-Mégantic
Administrateur de la Corporation de l'ASTROLab du Mont-Mégantic
189, route du Parc, Notre-Dame-des-Bois (Québec) J0B 2E0
Téléphone : 819 888-2941, poste 225
pierre.goulet@sepaq.com

LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF

C'EST POUR TOUTE LA POPULATION

***Le service est disponible à Sainte-Cécile-de-Whitton
les mardis et jeudis.***

***Pour les personnes à mobilité réduite, vous continuez à
bénéficier du service de porte-à-porte.***

***Inscription et réservation obligatoires 24 heures à
l'avance. Les formulaires d'inscription sont disponibles au
bureau municipal, chez Trans-Autonomie et sur le site
internet de la MRC du Granit au www.mrcgranit.qc.ca .***

***Les frais seront de 5,50\$ aller-retour à compter
du 1^{er} janvier 2012 et la gratuité du service
est offerte aux enfants de moins de 6 ans.
Pour information entre 8h00 à 16h00***

Trans-Autonomie : 819-583-4263 ou 1-877-583-4263



Passez de très Joyeuses Fêtes et une Bonne année 2012!